

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Rebulet-Tourcoing : Trois mois... 13.00
Six mois... 26.00
Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.
En France et l'étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annances : la ligne...
Réclames :
Faits divers :
On peut traiter à forfait pour les annonces.
Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAYAT, Libraires, et C^o, 8, place de la Bodinière; à Brno, chez M. L'OFFICINA DE PUBLICITA.

ROUBAIX 20 JUIN 1875.

La dissolution.

Nous voici ramenés par la force des choses à l'examen d'une question, déjà bien des fois débattue, et dont la solution est encore à cette heure incertaine : nous voulons parler de la dissolution. Il y a deux manières d'envisager ce grave sujet : la dissolution est-elle matériellement possible au mois d'août; est-elle avantagieuse au parti conservateur. Sur le premier point nous pouvons répondre négativement en toute sûreté de cause; sur le second nous pouvons éprouver quelque hésitation à nous prononcer catégoriquement; toutefois, il nous paraît que les conservateurs ont plutôt intérêt à reculer qu'à avancer l'époque de la dissolution.

Il suffit d'être tant soit peu initié aux usages du parlement pour proclamer que si la dissolution a lieu au mois d'août ou à la fin de juillet il faudra qu'elle soit votée soit par quelque coup de surprise, soit par un coup d'autorité de la majorité républicaine. Si, en effet, les choses suivent leur cours régulier, il est facile de démontrer avec une rigueur mathématique, que la Chambre ne pourra terminer en six ou sept semaines les travaux qu'elle s'est imposés. Nous voici au 20 juin : le jour où doit commencer le débat sur la loi des pouvoirs publics vient d'être fixé à lundi prochain, on ne peut prévoir combien de temps il durera, et il faut bien s'attendre à un long défilé d'amendements, de discours. La loi doit passer par trois délibérations; et quand on songe aux longueurs de la discussion de la loi sur l'enseignement, qui était une question simple, on se fait d'avance une idée de l'étendue qu'exigeront les prochains débats parlementaires. Ce ne sera pas seulement une fois, mais trois fois que le fait se produira. Il en sera de même pour la loi sur le Sénat, pour la loi électorale, pour la loi sur la presse.

Quant à la loi sur la presse, il existe bien un projet; mais il n'est pas certain qu'il reçoive l'assentiment du conseil des ministres; on a même dit, ces jours-ci, que les collègues de M. Dufaure soulevaient de très nombreuses objections, qu'il n'était point certain que le projet fût déposé.

Puis quand ces grosses lois, sans compter toutes celles qui se glissent dans les intervalles des discussions et qu'on peut appeler les hors-d'œuvre parlementaires, auront été votées, quand on aura terminé en troisième délibération l'examen de la loi de l'enseignement qui provoquera encore d'ardents débats, il faudra aborder la discussion du budget.

Nous le demandons : à quel homme sérieux fera-t-on croire qu'il suffira de six ou sept semaines pour accomplir cette énorme tâche? Nous disons, sans crainte d'être démenti par l'événement,

qu'il y a une impossibilité matérielle devant laquelle pas toutes les bonnes volontés viendraient échouer; or, nous ne sommes édifiés sur les bonnes volontés de la majorité de l'Assemblée, et si l'on sondait la conscience de nos honorables, on y trouverait que beaucoup sont fort désireux de prolonger encore de quelques mois leur existence parlementaire.

Il nous reste à examiner si une prompt dissolution doit être désirée par les conservateurs. En l'état actuel des choses, nous répondons : non. Considérons en effet et comparons les forces respectives, les éléments d'action et d'influence des conservateurs et des radicaux : le résultat de la comparaison, il faut bien l'avouer, n'est pas au profit des premiers.

Supposons que demain l'Assemblée se sépare, que les élections aient lieu dans 20 jours. On en est l'organisation des conservateurs? Ils ne sont pas prêts pour la lutte : les radicaux sont outillés, disciplinés. Nous aurions dans un mois des élections qui produiraient une majorité radicale.

Nous croyons que personne ne nierait les probabilités que nous exposons. Il y a donc tout intérêt pour les conservateurs à avoir du temps devant eux pour s'organiser, à la condition pourtant qu'ils sachent l'utiliser et qu'ils se mettent immédiatement à l'œuvre. Ils y sont d'autant plus obligés que, dans des temps troublés comme ceux que nous traversons, on n'est jamais sûr du lendemain, et il faut prendre ses précautions contre les coups de surprise, contre l'imprévu des accidents parlementaires.

Dans sa déclaration du 12 mars, M. Buffet a affirmé que le gouvernement se maintiendrait dans les voies conservatrices : il a tenu parole. Entre le gouvernement et les conservateurs il y a des obligations réciproques et ils se doivent un appui mutuel. Nous avons la conviction que si les hommes d'ordre et de sage liberté le veulent sincèrement, ils pourront être prêts pour le jour du combat; ils ont un immense intérêt à ce que le combat ne s'engage pas immédiatement. A notre sens la dissolution immédiate serait un danger; elle n'est donc, et, ce sera notre conclusion, ni possible, ni désirable.

CHRONIQUE

On parle à Versailles d'une proposition relative aux vacances de l'Assemblée. Cette proposition serait présentée prochainement par M. Malartre.

On a distribué aux députés un rapport supplémentaire de M. Laboulaye, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le comte Joubert relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

Le prince Richard de Metternich est, dit-on, à la veille de publier le premier volume des Mémoires de son père; l'annonce de cette publication suscite dans le monde une curiosité qui s'explique facilement. Le célèbre homme d'Etat a rédigé toute la partie de ses

mémoires, qui contient le récit de sa jeunesse et aussi la dernière portion de sa vie politique; mais toute la période intermédiaire ne repose que sur des notes que le prince Richard est obligé de commenter, de développer et de compléter. Le prince de Metternich, selon l'auteur anonyme des Salons de Vienne et de Berlin, aimait à se raconter souvent avec une lenteur solennelle, parfois emphatique. C'est alors qu'il faisait des professions de foi comme celle-ci.

« Je suis l'homme de la vérité, la lumière du jour ne m'effraie nullement; si l'on m'interroge, je suis prêt à répondre. Ça toujours été pour moi un grand préjudice d'avoir dû renfermer mes travaux dans le secret du cabinet, alors que je n'aurais eu, au contraire, qu'à gagner à la discussion. Quant à moi, je ne redoute point la tribune, je la hais, mais pour des motifs qui ne sont nullement personnels. J'admire l'institution des jésuites comme pouvant le faire tout protestant impartial, mais je hais le jésuitisme à l'égal de la peste. J'en dis autant du libéralisme, dont je suis l'ennemi irréconciliable, tout en me faisant gloire d'être libéral dans le vrai sens du mot. »

Complétant cette exposition de principes, il disait une autre fois : « J'ai pu combattre à outrance, réduire l'action de tel ou tel homme, jamais il ne m'est arrivé de poursuivre personne en tant qu'individu. Là ou tout chancelle, où tout meurt, il faut bien qu'il y ait quelque part quelque chose de stable et de permanent où puissent se rattacher les gens qui cherchent un refuge. J'ai été ce quelque chose, cet appui contre la tempête et le naufrage dont beaucoup ont douté, que plusieurs ont vu de mauvais œil et que tous ont fini par mieux juger. »

Chose curieuse, Napoléon I^{er}, qui passe pour avoir eu le don de deviner les hommes, se trouve en défaut devant M. de Metternich. Au lendemain de la campagne de 1815, recevant M. de Metternich comme ambassadeur d'Autriche, il disait à sa sœur Caroline : « Amusez-vous à lui parler, nous en avons besoin à présent. Ce « niais-là » devait faire échec et mat le puissant empereur.

M. de Metternich possédait au plus haut point le don de répartie, et rien ne parvenait à déconcerter l'a-propos de son esprit. Le 15 août 1805, dit le Sport, recevant le corps diplomatique à l'occasion de sa fête, Napoléon I^{er}, à l'issue d'une de ces sorties violentes, où se révélait son tempérament, contre le marquis de Gallo, ministre de Naples, le lévre pincée, l'œil en feu, s'oublia jusqu'à saisir brusquement par le collet de son habit M. de Metternich en lui disant : — « Mais enfin, que veut votre empereur? — Ce qu'il veut, répondit l'illustre diplomate sans se troubler, il veut que vous respectiez son ambassadeur. »

On lit dans le Figaro : « Les négociations relatives au rétablissement de l'Union conservatrice paraissent en fort bonne voie. Elles ont pour objectif un accord fait en vue de combattre la coalition thérériste-gambettiste. »

« Les différents groupes conservateurs gardaient chacun leur principe et leur drapeau. Mais quand même ils ne parviendraient pas à figurer dans des listes communes, ils prendraient l'engagement, toutes les fois qu'il y aurait un second tour de scrutin, de se rallier au conservateur, quel qu'il soit, qui aurait eu au premier tour le plus de suffrages. »

Un aveu

L'événement avoue et nous avertit par la même occasion. Reconnaissons que, probablement, la liberté sera donnée aux catholiques, il estime que tout serait perdu, s'il ne restait pas la ressource de supprimer révolutionnairement cette liberté qu'il hait.

En présence, dit-il, d'une si dangereuse éventualité, il ne reste au parti républicain, dans l'Assemblée comme dans le pays, qu'à rappeler hautement les principes de la révolution et à protester, si on les viole, jusqu'au moment peu éloigné où il faudra les rétablir. COUTE. La liberté d'enseigner, comme toutes les autres libertés, traverse un mauvais quart d'heure; mais un mauvais quart d'heure est bientôt passé. Comme ces républicains aiment la liberté!

Ils n'ont oublié aucune des traditions de 1793 : « Les patriotes sont bons, sensibles, humains, généreux, disent alors de leurs orateurs; mais ces vertus, « ils les gardent pour les sans-culottes, « qui sont leurs frères, et les aristocrates « ne le seront jamais. » Que pensent de cela nos républicains du centre gauche et du centre droit?

Les lettres de Cachet.

A-t-on assez crié, oïc-t-on encore assez contre ces lettres, qui étaient un abus, sans aucun doute, mais qui ne menaçaient guère qu'un petit nombre de personnages marquants. Les voici ressuscitées, et ce sont nos radicaux eux-mêmes qui nous l'apprennent sans y rien trouver d'exorbitant. Oyez plutôt :

La République Française rend compte d'un procès en séparation devant la première Chambre du tribunal civil de la Seine. Le procès n'est pas terminé. Un protestant genevois, M. Borel, épouse une protestante; cette dame se convertit au catholicisme; de là, brouille dans le ménage, et le mari réclame la séparation de corps. Il y a dans le compte-rendu de la République Française une phrase des plus curieuses. Après avoir dépeint les efforts du mari pour ramener sa femme au protestantisme, elle ajoute : « Ne pouvant y réussir, il commença à lui retirer la direction de l'éducation de ses enfants. Bientôt cependant, Mme Borel manifesta plus que jamais ses ardeurs de nouvelle convertie. Son mari prit alors des mesures plus sévères : Il obtint l'autorisation de la faire séquestrer comme aliénée. Mais Mme Borel, réfugiée à Genève, auprès d'une de ses sœurs, conserva sa liberté. (République Française du 9 juin 1875.) »

Le Monde relève ce fait étrange qui ressort des débats judiciaires : « Il obtint l'autorisation de la faire séquestrer comme aliénée! » Ah çà dans quel temps et dans quel pays vivons-nous? Quel est ce droit de faire enfermer comme aliénée une femme avec laquelle on n'est pas d'accord? Quel est le tribunal qui a accueilli cette demande.

Ainsi donc, en France, un citoyen peut être enfermé sans jugement, et les lettres de cachet, autrefois réservées à un seul ministre, sont aujourd'hui remises en toutes les mains!

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 18 juin.

La majorité conservatrice, qui s'est reconstituée sur la question de la liberté de l'enseignement supérieur, paraît devoir

se maintenir et même se fortifier, malgré les manœuvres de certains chefs du centre droit. Ceux-ci ont éprouvé un échec, hier, dans la réunion de leur groupe, car ils voulaient, pour ménager la coalition des gauches, éviter toute démarche de nature à contrarier les vainqueurs du 25 février. Si, comme je vous l'ai écrit, hier, la réunion du centre droit n'a pas nommé de délégué, pour se concerter avec les autres groupes conservateurs, toutefois, les 9 membres désignés pour s'occuper spécialement des élections sénatoriales étant autorisés à se concerter avec les délégués des autres groupes sur toutes questions, s'il y avait lieu, il est évident que la majorité des membres du centre droit a voulu rester sur le terrain de l'accord qui s'est établi à propos de la loi sur l'enseignement supérieur.

Du reste, la résolution adoptée par le centre droit cause un vif désappointement dans la coalition des gauches.

Il est probable que l'accord de toutes les droites va se retrouver dans le débat sur la dissolution. Les gauches, maîtres de la majorité dans la commission des trente, veulent précipiter la discussion des lois constitutionnelles, afin d'acculer l'Assemblée à la nécessité de se dissoudre à la fin de la présente session. C'est donc dans ce but que M. Laboulaye va demander aujourd'hui que le projet de loi sur les pouvoirs publics soit mis à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances.

Il est clair que cette demande sera appuyée par les partisans de cette dissolution la plus rapprochée, tandis que les partisans de la dissolution à une époque plus éloignée voteront pour reculer le débat sur le projet des pouvoirs publics.

Un grand nombre de députés dans les droites et dans le centre gauche pensent qu'il sera impossible de terminer, dans la session actuelle, les trois lois constitutionnelles puis celle sur l'armée, le budget, etc. Quand les grandes chaleurs vont revenir, il n'y aura plus moyen de retenir les députés à Versailles, et la Chambre se trouvera forcée de se proroger à fin juillet, ou au commencement d'août; il y aurait donc nécessité d'une courte session vers le mois de novembre; la dissolution serait prononcée à la fin de l'année et les élections du Sénat et de la Chambre des députés pourraient se faire en mars et avril 1876, époque beaucoup plus favorable que celle du mois d'octobre, où tous les habitants des campagnes sont occupés de leurs récoltes.

Ce plan vague de plus en plus du terrain dans l'Assemblée. Le duc et la duchesse de Parme sont en ce moment au château de Wartegg, en Suisse, ou S. A. R. la duchesse est à la veille de faire ses couches.

Il règne toujours un grand découragement chez la reine Isabelle et chez son époux don François d'Assise; celui-ci vient de congédier toute sa maison pour deux mois sans aucun traitement.

Le gouvernement français remarque, dit-on, beaucoup d'allées et de venues d'émissaires Bonapartistes entre Paris et Chislehurst; un de ces agents serait arrivé récemment à Paris porteur d'instructions nouvelles pour le comité impérialiste.

Toute la presse royaliste fait des compliments à notre ami le baron de Bonard, rédacteur en chef de l'Union du Sud-Ouest qui vient d'être nommé par Pie IX chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Notre confrère faisait partie de l'armée pontificale, il s'était particulièrement distingué à la bataille de Mentana. C'est donc en récompense de ses loyaux services rendus jadis avec l'armée et aujourd'hui avec la plume, que nous lui avons accordé la haute distinction que nous annonçons.

P. S. Comme il était facile de s'y attendre, la commission des Trente s'est prononcée aujourd'hui, à la majorité de 18 voix contre 7, pour le maintien de la liste.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 juin.

Présidence de M. d'Audiffert-Pasquas.

La séance est ouverte à 2 h. 45. A l'occasion du procès verbal, M. André (Charente) déclare qu'il n'a pas voté, hier, faire allusion à la guerre de 1870-71, comme l'a dit le ministre des finances.

L'Assemblée reprend la discussion du projet relatif à divers droits d'enregistrement.

M. Bertaud déclare que la commission adopte l'amendement de M. de Gallonde en rayant les mots : ce droit est obligatoire.

L'amendement est adopté en cette forme nouvelle.

M. Gambetta répond à M. André (Charente) qui a déclaré à propos de son vote sur la guerre de 1870-71, qu'il n'avait fait que ce que M. Gambetta aurait fait tout le premier.

L'orateur dit que cette assertion est une des calomnies à l'aide desquelles la presse bonapartiste cherche à empoisonner la vérité historique.

Il ajoute qu'il a voté contre la guerre, qui a été, selon lui, votée dans les ténèbres sur des dépêches fausses.

M. Gambetta rappelle qu'il n'a voté les subsides que lorsque l'ennemi était déjà à Frouard et que la frontière de l'Alsace était ouverte.

M. André réplique qu'il a seulement déclaré avoir voté les subsides de guerre.

L'incident est clos. L'Assemblée reprend la discussion relative aux droits d'enregistrement. Sur l'article 7, M. Sébert développe son amendement.

M. Raouot demande la suppression de l'article 7.

M. Léon Say propose à l'Assemblée d'adopter l'amendement de M. Sébert à titre de transaction.

Cet amendement est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 7, qu'il modifie.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Roger-Marvaux, Mathieu Bodet, Faye et Bertaud, l'article 8 est rejeté par 504 voix contre 116.

M. Laboulaye, au nom de la commission constitutionnelle, demande à la Chambre de mettre la loi sur les pouvoirs publics en tête de l'ordre du jour de lundi.

M. de Gavardie demande au garde des sceaux si tout vote exprimé en faveur de la révision de la constitution sera considéré comme délictueux.

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia fait remarquer que la gauche est surtout nombreuse et qu'il faut renvoyer à lundi ou mardi le vote sur la mention de M. Laboulaye.

M. Laboulaye objecte que tous les journaux avaient annoncé sa motion pour aujourd'hui.

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 21 JUIN 1875.

PATIRA

PAR
RAOUL DE NAVERY

XIII. — LE COURAGE DES FAIBLES.
(Suite).

Or, Patira, ce maltraité, se fait, lui si ignorant, à une intuition qui ne le trahait jamais. Les voix sursautaient lui causaient un frisson, les timbre brefs et durs sentaient la menace; mais l'accent vibrant à cette heure à son oreille et montant vers lui de la profondeur du cachot était plein d'harmonieuse douceur. La souffrance amollissait certaines notes jusqu'aux larmes, et l'enfant sentait en l'écoutant l'impression intime d'une caresse. Un cœur comprenait son cœur. Comment? pourquoi? il n'eût pu le définir. Si on lui eût demandé s'il possédait une âme, il aurait répondu : Non! de même qu'il venait d'affirmer qu'il n'avait jamais eu de mère et qu'il n'avait pu entendre parler de Dieu. Mais cette ignorance absolue gardait des instincts touchants. Le malheur, loin d'enlever à Patira sa fleur de tendresse

et de pitié, les couvrait dans un coin ignoré de la conscience dont il ne tentait pas l'éveil. Tout autre à sa place fût devenu haineux; lui restait doux et bon, sans effort et sans lutte. Il en résultait que, par un aimant de l'âme aussi sûr que l'aimant physique, les natures droites et bonnes l'attiraient; à leur contact, il se sentait vivre. C'était un instinct, l'instinct de la fleur qui se tourne vers le soleil pour se réchauffer. Or, la voix de Blanche contenait dans ses inflexions tendres, brisées jusqu'au sanglot, une révélation sympathique qui, loin de glisser sur Patira, entra profondément en lui. Les méprisés devenaient des observateurs et des analystes sans le savoir. Leur regard se baissait, leur âme écoutait. Il ne fallait donc rien de plus à l'enfant que le son de voix de Blanche pour lui donner confiance.

Les questions qu'elle lui adressait le pénétraient d'attendrissement. Encore un peu, et lui-même en ferait à son tour. Il apprendrait enfin quel être mystérieux appelait dans le silence des nuits et criait ce nom de Tanguy qui l'avait attiré jusqu'au pied de la Tour-Ronde.

Son mystérieux interlocuteur lui fournissait d'ailleurs l'entrée ennemie d'une conversation d'un puissant intérêt, puisque la douce voix qui lui

inspirait si grande confiance venait de lui demander comment il était arrivé jusqu'à ces barreaux auxquels s'amarrait son paquet de jones.

Patira regarda autour de lui comme si quelqu'un pouvait surprendre ses paroles, puis il reprit :

— Je vous l'ai dit : pendant le jour, je travaille... Un dur labeur... Il faut entretenir le feu de la forge... soulever les barres de fer... les saisir toutes rouges avec des pinces et les transporter sur l'enclume... parfois je bats moi-même le métal avec un marteau dont le poids me brise l'épaule... les étincelles rouges me brûlent les yeux, et pourtant je frappe, je frappe... Si je cessais un moment, le poing de Jean l'Enclume s'abattrait sur moi... et j'aimerais presque autant le marteau... Quand la besogne est finie, Jean l'Enclume jette les outils, boit avec Trécor le Borgne et Kadoc l'Encorné, jusqu'à ce que le livresse amène la colère; alors ils se querellent, et rarement ils se quittent sans s'être attaché une poignée de cheveux. Pendant ce temps, je reste dans mon coin avec le chien la Flamme... nous avons peur tous deux... Je lui passe mes bras autour du cou et nous nous entendons sans rien dire... Souvent on nous oublie... Dans les mauvais jours, Jean m'oblige à verser à boire et lance souvent le pichet vide

à travers la salle... Tant pis s'il me blesse! Patira ne compte pas; et s'il mourait, cela ne ferait de peine à personne!... Si!... Claudie me regretterait, les innocents aussi, et le chien me suivrait jusqu'au trou dans lequel on m'enfermerait là-bas!...

Patira s'arrêta un moment; non que la pensée de la mort le troublât : elle n'éveillait en lui que l'idée d'un long sommeil sans rêve; mais une sorte d'émotion s'empara de lui, au moment de confier le candide mystère de sa vie. Tout le monde dans le pays le savait maltraité; nul ne connaissait la portion de son existence qu'il soustrayait au contrôle, à la brutalité tyrannique du forgeron.

— Eh bien? demanda là voix douce.

— Vous voulez savoir mon secret?

— Je le désire vivement.

— Mais, dit l'enfant plus bas, vous ne le révélerez à personne?

— Peut-on être trahi par plus malheureux que soi?...

— C'est vrai! murmura Patira.

L'enfant reprit donc d'une voix ronde et pleine d'abandon :

dans leurs bays, le calme se fait dans la maison... Jean s'endort, tout devient paisible... Je me lève alors sans bruit, je soulève le loquet de la porte et je m'évade... J'ai soif de grand air, de mouvement, d'espace... Je cours pour courir... j'attrape les branches au vol et je m'y balance en poussant des cris de joie... Je me roule dans l'herbe comme le chien quand on détache sa chaîne, j'escalade des roches que la chèvre n'atteindrait pas! J'ai la souplesse de mes premières années avec la liberté en plus... Oh! vous ne pouvez savoir ce que c'est que d'avoir devant soi la forêt sombre ou la plaine immense, après avoir été tout le jour dans une pièce brûlante comme la gueule d'un four dans lequel brûle la ramée...

— Patira, dit Blanche, depuis six mois je gémis au fond de ce cachot.

— Alors vous avez raison : je n'ai pas le droit de me plaindre... Pendant mes courses nocturnes, j'ai visité la grande grotte des pouliquets dont personne n'approche sans terreur; j'ai parcouru le grand couloir percé sous les hautes roches des fées; j'ai hanté les carrefours de la forêt de Cottquen, et mieux qu'un garde je connais les bauge de sangliers et les terriers où nichent les lapins. Il me semble parfois que je suis un être d'une espèce à part,

comme il s'en trouve dans les contes de Jeanne la Fileuse... La nuit, je suis un Korigan vagabond, glissant sur la glace en hiver, grimant au sommet des arbres, se coulant dans les trous, se nichant dans les herbes, oiseau par la légèreté, et enfant par le cœur! Oh! mes nuits de liberté, mes belles nuits passées sous les étoiles, caché dans les fleurs, ou bien étendu sur les branches que le vent balance comme un nid! Ce sont mes fêtes, mes joies! J'entends alors des musiques dans mon cœur plus belles que les airs du binio de Donizet, et je chante des chansons que je n'ai pas apprises pour chanter dans des couplets qui n'en finissent pas l'histoire d'un jeune enfant sans mère que les bohémien ont rendu malheureux... D'autres fois, je coupe des tiges de blé vert dans les champs et je me confondonne des flûtes dont jouerait une satyrelle... Si un rossignol chante dans son lit de mousse, j'imité son chant avec ma voix... Vous voyez que je varie mes plaisirs pendant les nuits de printemps et d'été... En hiver, je reste dans mon trou, comme un mulot, et la nuit je ne cause plus qu'avec la Flamme... Ou bien je ferme les yeux et je me souviens de la lune toute d'argent se mirant dans l'eau, des feuilles de nénuphar voguant comme de petites îles et sur lesquelles passent les dé-